

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2291

26 octobre 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l.	Ipes (Luxembourg) S.A.	109922
.....	Ipes (Luxembourg) S.à r.l.	109922
Afrisat S.A.	Kinkade Properties	109955
.....	Kinkade Real Estate	109961
AG' DECO S.A.	Magenta Investment Luxembourg SA	109931
.....	Netto-Recycling S.A.	109953
Agence Maritime Luxembourg	New Market Group SA	109953
.....	P2C Investments S.A.	109954
Alfinass S.A.	P2C Investments S.A.	109957
.....	P2C Investments S.A.	109955
Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l.	PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l.	109953
.....	109953
Antane Investments S.à r.l.	Pike Luxembourg S.à r.l.	109954
.....	Pjur Group Luxembourg S.A.	109954
Bantiso Investments S.à r.l.	Project Three S.A.	109954
.....	Samsa Entertainment S.à r.l.	109957
BC Concept	Sarabel Holding S.à r.l.	109944
.....	Scenes d'Interieur S.à r.l.	109957
Beatton Holdings S.à r.l.	Sea Booster S.à r.l.	109958
.....	Société d'Etude et de Recherche Appli-	
Benchley Investments S.A.	quée en Cancérologie (SERAC) S.A.	109957
.....	Somaf Corporation S.A.	109958
Bijouterie Noelle Schleich S.à r.l.	Surrey Europe S.à r.l.	109964
.....	Symrise Luxembourg S.à r.l.	109957
Blue Sapphire S.A.	t.e.a.m. Consulting S.A.	109959
.....	Terrafor Luxembourg	109968
BLUE WATER INTERNATIONAL S.A.,	Trilux Invest S.A.	109959
société de gestion de patrimoine familial,	Waterlux S.A.	109959
en abrégé SPF	West of England Insurance Services (Lu-	
.....	xembourg) S.A.	109959
Bond Street Properties S.A.	Weyer Luxembourg S.A.	109959
.....	Zhermack International S.à r.l.	109967
Boracay Holding S.A.		
.....		
BS Holding S. à r.l.		
.....		
C 6 S.A.		
.....		
CAD Consulting S.A.		
.....		
Calidris 28 AG		
.....		
Calim International Holding S.A.		
.....		
CCF Investment S.à r.l.		
.....		
Cesa Alliance S.A.		
.....		
Charmont Holding S.A.		
.....		
Comité des enseignants du Nordstad Ly-		
cée		
.....		
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1		
S.à r.l.		
.....		
Esco Energy Invest S.A.		
.....		
Esco Invest S.A.		
.....		
FBN Luxembourg Holding S.à r.l.		
.....		

**Ipes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Ipes (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 150.156.

In the year two thousand ten, on the thirty-first day of August.
Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

IPES Holdings Limited, a company with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD,

here represented by Mr Simon HENIN, chartered accountant, born in Liège (Belgium) on 29 July 1975, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 August 2010.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated on August 26, 2010 duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole actual shareholder of "Ipes (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on December 18, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 139 of January 22, 2010, and that, the Articles of Incorporation have not been modified since today.

A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that "Ipes (Luxembourg) S.à r.l." has a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125,-) each;

- that the sole shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 137.500) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) to one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000) by the issuance of eleven hundred (1.100) new shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125,-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the eleven hundred (1.100) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that an additional amount of one hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 137.500) representing this payment is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

The sole shareholder decides to change the legal form of the company from a "société à responsabilité limitée" into a "société anonyme", without discontinuity of its legal status and decides to change the actual denomination of the company into "Ipes (Luxembourg) S.A."

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The "société anonyme" shall continue the bookkeeping and the accountancy held by the "société à responsabilité limitée".

The change of legal status is made on the basis of a report, in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law on commercial companies, established by Grant Thornton Lux Audit S.A. réviseur d'entreprises agréée, having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, on 31 August 2010, concluding as follows:

"D. Conclusion

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company, after the above mentioned operations, is not in relation with the amount of the subscribed share capital."

The report, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the actual sole manager, Mr Simon HENIN, prenamed, and decides to give him discharge for the exercise of its mandate till today.

Fourth resolution

In consequence the sole shareholder resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. There exists a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Ipes (Luxembourg) S.A.”.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is

- to render domiciliary, company formation, management and administrative services related thereto to companies within the meaning of Articles 29 and 29-5 of the Financial Sector Act,
- to render register keeping agent services within the meaning of Article 25 of the Financial Sector Act and
- to act as client communication agent and financial sector administrative agent within the meaning of Articles 29-1 and 29-2 of the Financial Sector Act.

The Company will be allowed to render services to other companies of the group. The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies that have an activity that is similar or ancillary to the activity of the Company. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000) represented by one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125,-) each, fully subscribed and paid up by contribution in cash.

The authorized capital of the corporation is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000) to be divided into four thousand (4,000) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125,-) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to two or more directors or managers accepted by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one (or several) auditor(s) ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the board of directors which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of the month of April at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Transitory provisions

1) The first business year who had begun on the date of its incorporation of the company, shall end on the 31st of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held in 2011.

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint three directors:

- Mr Simon HENIN, Chartered Accountant, born in Liège (Belgium) on 29 July 1975, residing professionally at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

- Mr Gavin Hayman, Chief Financial Officer, born in Cardiff on June 14, 1977, residing professionally at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD.

- Mr Kevin Brennan, Chief Executive, born in Malta on May 30, 1957, residing professionally at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

Sixth resolution

The general meeting decides to appoint one auditor ("réviseur d'entreprises agréé"):

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43.298).

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

Seventh resolution

The general meeting decides to appoint as Managing Directors of the Company Mr Simon HENIN and Mr Kevin Brennan prenamed.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the company, this one has to be in possession of a business licence in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

IPES Holdings Limited, une société ayant son siège à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD,

ici représentée par Monsieur Simon HENIN, expert-comptable, né à Liège (Belgique) le 29 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 août 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 26 août 2010, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, elle est la seule et unique associée de la société «Ipes (Luxembourg) S.à r.l.», société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire soussigné du 18 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 139 du 22 janvier 2010, et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Que la société «Ipes (Luxembourg) S.à r.l.» a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune;

- Que l'associée unique de la société, représentée comme dit est, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente sept mille cinq cents euros (EUR 137.500,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) par l'émission de mille cent (1100,-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit est, déclare souscrire les mille cent (1100,-) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de cent trente sept mille cinq cents euros (EUR 137.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transformer la forme juridique de la société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique et décide de changer la dénomination actuelle de la société en «Ipes (Luxembourg) S.A.»

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base d'un rapport, en conformité des articles 26-1 et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi en date du 31 août 2010 par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen qui conclut comme suit:

"D. Conclusion

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the Company, after the above mentioned operations, is not in relation with the amount of the subscribed share capital."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission du gérant unique actuel, Monsieur Simon HENIN prénommé, et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

En conséquence, l'associée unique décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Ipes (Luxembourg) S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est:

(i) la domiciliation, la création de sociétés, la gestion et les services administratifs en rapport avec les sociétés au sens des Articles 29 et 29-5 de la Loi sur le Secteur Financier,

(ii) la tenue de registre au sens de l'Article 25 de la Loi sur le Secteur Financier et

(iii) l'activité comme agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier au sens des Articles 29-1 et 29-2 de la Loi sur le Secteur Financier.

La Société pourra rendre des services aux autres sociétés du groupe. La Société peut détenir des participations sous quelque forme que ce soit au Luxembourg et dans des sociétés étrangères qui ont une activité similaire ou connexe à l'activité de la Société. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de dettes ainsi que de tout autre instrument de dette. D'une manière générale, elle peut accorder, directement ou indirectement, une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre tout contrôle et / ou mesures de surveillance et de mener à bien toute opération, qu'elle juge utile pour l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENTCINQUANTE MILLE EUROS (150.000.- EUR) représenté par MILLE DEUX CENTS (1.200) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèce.

Le capital autorisé est fixé à CINQ CENT MILLE EURO (500.000.- EUR) qui sera représenté par QUATRE MILLE (4.000) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à deux personnes ou davantage, administrateurs ou directeurs agréés par la Commission de Surveillance du secteur Financier.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un (ou plusieurs) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), nommé(s) par le Conseil d'Administration, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de son (leur) mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social qui a commencé le jour de sa constitution, se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer trois administrateurs:

- Monsieur Simon Henin, expert-comptable, né à Liège (Belgique) le 29 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.
- Monsieur Gavin Hayman, Chief Financial Director, né à Cardiff le 14 juin 1977, demeurant professionnellement à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD.
- Monsieur Kevin Brennan, Chief Executive, né à Malte le 30 mai 1957, demeurant professionnellement à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43.298). Le mandat du réviseur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur délégué chargé des pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion: Monsieur Simon Henin et Monsieur Kevin Brennan prénommés.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HENIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39290. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124758/478.

(100142090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Magenta Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.473.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of September.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Francesco Confuorti, born on 27 August 1956, in Matera, Italy and with professional address at 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 9 September 2010 in Luxembourg.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme"):

BY-LAWS:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Magenta Investment Luxembourg SA".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures, convertible bonds, bonds, warrants, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Director or the Board of Directors (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The subscribed capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), divided into fifty thousand (50,000) registered Ordinary Shares (as defined below) without indication of par value, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares.

6.1 The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder(s) and subject to legal conditions.

6.2 In addition of the ordinary shares (the "Ordinary Shares") there can be issued preferred shares (the "Preferred Shares").

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Non-voting shares.

8.1 The Company may issue non-voting shares in accordance with the following provisions as set out in article 44 of the 1915 Law, this being subject to amendment to the 1915 Law, as the case may be:

- a) they may not represent more than half of the corporate capital;
- b) they must, in case of distribution of profits, confer the right to a preferential and cumulative dividend corresponding to a percentage of their nominal value or accounting par value determined by the Articles, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of any surplus profits;
- c) they must confer a preferential right to the reimbursement of the contribution, without prejudice to any right which may be given to them in the distribution of liquidation proceeds.

If these conditions are not or cease to be, fulfilled, the shares in question shall ipso jure and notwithstanding any provision to the contrary, have voting rights.

8.2 The non-voting shares shall be entitled to vote in the following matters as set out in article 46 (1) of the 1915 Law this being subject to amendment to the 1915 Law, as the case may be:

- (a) the issue of new shares carrying preferential rights;
- (b) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares;

- (c) the conversion of non-voting shares into voting shares;
- (d) the reduction of the capital of the Company;
- (e) any change to the Company's corporate object;
- (f) the issue of convertible bonds;
- (g) the dissolution of the Company before its term; and
- (h) the transformation of the Company into a Company of another legal form.

In accordance with article 46 (2) of the 1915 Law, non-voting shares shall have the same voting right as the holders of voting shares at all meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full. The non-voting shares retain these rights until all such dividends have been paid.

9. Authorised share capital.

9.1 The un-issued but authorized share capital of the Company is set at two hundred million euros (EUR 200,000,000.-).

9.2 The un-issued but authorized share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

9.3 Within the limits of the authorized share capital set out in the present article, the Sole Director or the Board of Directors is authorized and empowered to:

9.3.1 realize any increase of the share capital, with or without share premium, within the limits of the authorized capital in one or more or several successive tranches, by the issuing of new Preferred Shares or non-voting shares, against payment in cash or in kind, by contribution of claims, by capitalization of reserves or in any other manner determined by the Sole Director or the Board of Directors;

9.3.2 issue up to one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) of convertible bonds and/or warrants entitling their holders to subscribe for new Preferred Shares or non-voting shares upon exercise of the convertible bonds and/or warrants and within the limits of the authorized capital, with or without share premium. Such new Preferred Shares or non-voting shares shall have the same rights as the existing Preferred Shares or non-voting shares. The other terms and conditions of the convertible bonds and/or warrants shall be determined by the Sole Director or the Board of Directors;

9.3.3 upon exercise of the convertible bonds and/or warrants, issue the relevant Preferred Shares or non-voting shares;

9.3.4 determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Preferred Shares or non-voting shares and/or convertible bonds and/or warrants. Nevertheless, Preferred Shares or non-voting shares shall not be issued at a price below their par value. If the consideration payable to the Company for newly issued Preferred Shares or non-voting shares exceeds the par value of those Preferred Shares or non-voting shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

9.4 The Sole Director or the Board of Directors is specially authorized to issue such new Preferred Shares or non-voting shares and/or convertible bonds and/or warrants without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Preferred Shares or non-voting shares and/or convertible bonds and/or warrants.

9.5 The authorization will expire 5 years after the publication of the articles of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

9.6 The Sole Director or the Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend article 9 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article. The Sole Director or the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Sole Director or the Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Preferred Shares or non-voting shares and/or convertible bonds and/or warrants or to do all things necessary to amend article 9 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to the present article.

10. Modification of capital.

10.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions taken by the general meeting of shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

10.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Supervisory auditors.

11. Board of directors or Sole director.

11.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders (the "Directors" and each a "Director").

11.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. In case of a Sole Director, any reference to the Board of Directors in the present Articles shall apply to the Sole Director. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

11.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible, and must be chosen from a list of candidates provided by the holder(s) of the Ordinary Shares. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

12. Meetings of the board of directors.

12.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its members (the "Chairman"). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members in office is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

13. General powers of the board of directors.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting of shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

13.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

13.4 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board

of Directors, directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

14.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

15. Representation of the company.

15.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the sole signature of any Director, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

15.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

16. Supervisory auditor (Commissaire aux comptes).

16.1 The Company is supervised by one or more supervisory auditors.

16.2 The general meeting of shareholders appoints the supervisory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the supervisory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

16.3 The supervisory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

17. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

17.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

17.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

17.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.4 Any general meeting of shareholders shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

17.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

17.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

17.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

17.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

17.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles

or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

17.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

18. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company in Luxembourg on the second Friday of June at 2:00 pm and for the first time in the year 2011.

19. Other general meetings. The Board of Directors or the supervisory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. A general meeting of shareholders has to be convened at the request of the shareholders which together represent at least ten percent (10%) of the capital of the Company.

20. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting of shareholders, even the annual general meeting of shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

21.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the supervisory auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distribution of profits.

22.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

23.3 The holder(s) of non-voting shares, as the case may be, shall have preferential rights to the reimbursement of their contribution.

Chapter VII. - Applicable law.

24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment.

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

Francesco CONFUORTI	50,000 shares
	<u>50,000 shares</u>

All these shares have been fully paid up, so that the sum of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand Euro.

First extraordinary general meeting of the sole shareholder.

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 17.2 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company 's address is fixed at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The followings have been elected as Director for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the shareholders to be held in the year 2016:
 - Mr. Francesco Confuorti, born on 26 August 1956 in Matera, Italy, chairman, with professional address at 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mrs. Chio Okaue, born on 25 May 1972 in Tokyo, Japan, director, with professional address at 105 via Marcona, I-20129 Milano, Italy; and,
 - Mrs. Josiane Weiler, born on 30 April 1959 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, director, with professional address at 5 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The following has been appointed as auditor for the same period: Fin-Contrôle S.A. 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary, by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Francesco Confuorti, né le 27 août 1956, à Matera, Italie et avec adresse professionnelle au 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «Magenta Investment Luxembourg SA».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations non garanties, d'obligations convertibles, d'obligations, de certificats, de certificats de capitaux préférentiels, de certificats de capitaux préférentiels convertibles et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cinquante mille (50.000) Actions Ordinaires nominatives (telles que définies ci-dessous) sans indication de valeur nominale, entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions.

6.1 Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

6.2 En plus des actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), des actions préférentielles (les "Actions Préférentielles") peuvent être émises.

7. Libération des actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Actions sans droit de vote.

8.1 La Société peut émettre des actions sans droit de vote conformément aux dispositions de l'article 44 de la Loi de 1915 et aux modifications de la Loi de 1915, le cas échéant:

- a) Elles ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social;
- b) Elle doivent, conférer, en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à un pourcentage de leur valeur nominale ou de leur pair comptable à fixer par les Statuts, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la répartition du surplus des bénéfices;
- c) Elles doivent conférer un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice du droit qui peut leur être accordé dans la distribution du bénéfice de liquidation.

Si ces conditions ne sont pas remplies ou cesse de l'être, les actions en question jouissent, ipso jure et nonobstant toute disposition contraire, du droit de vote.

8.2 Les actions sans droit de vote disposent d'un droit de vote dans les matières suivantes, conformément aux dispositions de l'article 46(1) de la Loi de 1915 et aux modifications de la Loi de 1915, le cas échéant:

- a) L'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- b) La détermination du dividende récupérable privilégié attaché aux actions sans droit de vote;
- c) La conversion d'actions sans droit de vote en actions ordinaires;
- d) La réduction du capital social de la Société;
- e) Tout changement dans l'objet social de la Société;
- f) L'émission d'obligations convertibles;
- g) La dissolution de la Société avant son terme; et
- h) La transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Conformément à l'article 46(2) de la Loi de 1915, les actions sans droit de vote exercent le même droit de vote que les porteurs d'actions ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés récupérables n'ont pas été payés dans leur intégralité, pour quelque cause que ce soit, pendant une période de deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

9. Capital social autorisé.

9.1 Le capital social de la Société non émis mais autorisé est fixé à deux cents millions d'euros (EUR 200.000.000,-).

9.2 Le capital social de la Société non émis mais autorisé pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la façon requise pour modifier les Statuts.

9.3 Dans les limites du capital social autorisé fixé au présent article, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé et a le pouvoir de:

9.3.1 réaliser une augmentation du capital social, avec ou sans prime d'émission, dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, au moyen de l'émission de nouvelles Actions Préférentielles ou d'actions sans droit de vote, contre le paiement en numéraire ou en nature, par apport ou contre créance, par la capitalisation de réserve ou de toute autre manière déterminée par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration;

9.3.2 émettre jusqu'à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) d'obligations convertibles et/ou certificats autorisant leurs porteurs à souscrire à de nouvelles Actions Préférentielles ou à des actions sans droit de vote en cas d'exercice des obligations convertibles et/ou certificats et dans les limites du capital social autorisé, avec ou sans prime d'émission. Ces nouvelles Actions Préférentielles ou sans droit de vote devront conférer les mêmes droits que les Actions Préférentielles ou sans droit de vote existantes. Les autres termes et conditions relatifs aux obligations convertibles et/ou des certificats devront être déterminés par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration;

9.3.3 en cas d'exercice des obligations convertibles et/ou des certificats, émettre les Actions Préférentielles ou sans droit de vote adéquates;

9.3.4 déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et du paiement des nouvelles Actions Préférentielles ou sans droit de vote et/ou obligations convertibles et/ou certificats. Cependant, les Actions Préférentielles ou sans droit de vote ne pourront être émises à un prix inférieur à leur valeur au pair. Si la contrepartie payable à la Société pour les nouvelles Actions Préférentielles ou sans droit de

vote émises excède la valeur nominale de ces Actions Préférentielles ou sans droit de vote, l'excédent sera traité comme prime d'émission relative aux actions dans les comptes de la Société.

9.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles Actions Préférentielles ou sans droit de vote et/ou obligations convertibles et/ou certificats sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants pour souscrire ou acquérir les nouvelles Actions Préférentielles ou sans droit de vote.

9.5 L'autorisation expirera 5 ans après la publication des statuts de la Société dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et pourra être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables.

9.6 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes actions nécessaires pour modifier l'article 9 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement de capital social suivant toute augmentation réalisée en vertu du présent article. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre et d'autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication de telles modifications en conformité avec la Loi de 1915. De plus, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les Actions Préférentielles ou sans droit de vote et/ou obligations convertibles et/ou certificats ou de prendre toutes actions nécessaires pour modifier l'article 9 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement de capital social suivant toute augmentation réalisée en vertu du présent article.

10. Modification du capital.

10.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions prise par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

10.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

11. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (les "Administrateurs" et chacun étant un "Administrateur").

11.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. En cas d'Administrateur Unique, toute référence au Conseil d'Administration dans les présents Statuts s'applique à l'Administrateur Unique. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

11.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans, sont rééligibles et doivent être choisis dans une liste de candidats proposés par le(s) porteur(s) des Actions Ordinaires. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite ultérieurement.

12.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre.

de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

12.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

12.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

13.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

13.4 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la gestion journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à des conditions et en vertu de pouvoirs que le Conseil déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à une personne qui n'a pas besoin d'être Administrateur, nommer et révoquer tout fondé de pouvoirs et employé, et fixer leurs émoluments.

14.3 Le premier Administrateur délégué à la gestion journalière peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

15. Représentation de la société.

15.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature unique d'un Administrateur, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

15.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

16. Commissaire aux comptes.

16.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

16.2 L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

16.3 Les commissaires sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

17. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

17.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

17.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

17.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.4 Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

17.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

17.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

17.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires seront adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

17.8 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

17.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés. Le calcul des votes ne doit pas comprendre les votes attachés aux actions dont l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a retourné un vote blanc ou non-valable.

17.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

18. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société au Luxembourg le second vendredi du mois de juin à 14:00 et pour la première fois en 2011.

19. Autres assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) peut(vent) convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. Une assemblée générale des actionnaires doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

20. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2010.

21.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

22. Répartition des bénéfices.

22.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Les porteurs des actions sans droit de votes, le cas échéant, ont un droit privilégié d'être remboursé de leur apport.

Titre VII. - Loi applicable

24. Loi applicable. Pour toutes les matières non expressément régies par les présents Statuts, celles-ci seront régies par les dispositions de la Loi de 1915.

Souscription – Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Francesco CONFUORTI 50.000 Actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille Euro (EUR 50.000,-) correspondant à un capital de cinquante mille Euro (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euro.

Première assemblée générale de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, Mr. Francesco CONFUORTI, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée conformément à l'article 17.2 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
- 2) Sont nommés administrateurs de la Société pour une période maximale de six (6) ans, leur mandat expirant à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2016:
 - M. Francesco Confuorti, né le 26 août 1956 à Matera, Italie, président, ayant son adresse au 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
 - Mme Chio Okaue, née le 25 May 1972 à Tokyo, Japon, administrateur, ayant son adresse au 105 via Marcona, I-20129 Milan, Italie; et,
 - Mme Josiane Weiler, née le 30 April 1959 à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, administrateur, ayant son adresse au 5 boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
- 3) Est nommée commissaire pour la même période: Fin Contrôle S.A., 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CONFUORTI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40196. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010124798/717.

(100142009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Sarabel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 155.465.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of September.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sarabel B.V./S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), company incorporated under the laws of the Netherlands and validly existing under the laws of the Netherlands and the Grand Duchy of Luxembourg, having its statutory seat in Delfzijl, the Netherlands, having its principle office and central administration at 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 18,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.083,

here represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Sarabel Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Larochette, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board), which is composed of at least two (2) members, who need not be shareholders.
- 7.2. The General Meeting appoints the managers, and determines their number and remuneration and the term of their mandate.
- 7.3. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager(s) (the Class A Manager(s)) and class B manager(s) (the Class B Manager(s)).
- 7.4. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

Art. 9. Procedure.

- (i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

Art. 10. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers of the Company, or in case the General Meeting has appointed classes of managers, by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.****12.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions**Art. 18. General provisions.**

18.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Sarabel B.V./S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

109948

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, adopted the following resolutions:

(i) The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Suxeskey S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 10,12, Rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg, Registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.522 and whose permanent representative is Mr. Albert SEEN, born on May 3, 1948 in The Hague, The Netherlands, residing at 17, Leedebach, L-7618 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Albert SEEN, born on May 3, 1948 in The Hague, The Netherlands, residing at 17, Leedebach, L-7618 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Mr. Willem Adriaan BLIJDDORP, born on October 19, 1952 in De Noordoostelijke Polder, the Netherlands, residing at 16, batiment Valla Eugenie, Residence Azur, CH-1898 StGingolph, Switzerland.

(iii) The registered office of the Company is located at 10-12, rue Medernach, L-7619 Larochette, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sarabel B.V./S.à r.l., une société à responsabilité limitée, société constituée selon les lois des Pays-Bas et valablement existante selon les lois des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Delfzijl, les Pays-Bas, ayant son principal établissement et son administration centrale au 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, le Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.000 EUR et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.083,

ici représentée par Mme Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Sarabel Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Larochette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre

le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, non-obstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil), composé d'au moins deux (2) membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. L'Assemblée Générale nomme les gérants et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

7.3. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, soit le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

7.4. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 10. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société, ou si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tous gérants ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) les comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou

plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pleins pouvoirs pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sarabel B.V./S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

(i) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Suxeskey S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 10,12, Rue de Medernach, L-7619 Larochette, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 43.522 et dont le représentant permanent est M. Albert SEEN, né le 3 mai 1948 à la Haye, Pays-Bas, ayant son adresse au 17, Leedebach, L-7618 Larochette, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Albert SEEN, né le 3 mai 1948 à la Haye, Pays-Bas, ayant son adresse au 17, Leedebach, L-7618 Larochette, Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Willem Adriaan BLIJNDORP, né le 19 octobre 1952 à De Noordoostelijke Polder, Pays-Bas, avec adresse au 16, bâtiment Valla Eugenie, Residence Azur, CH-1898 St-Gingolph, Suisse.

(iii) Le siège social de la Société est établi au 10-12, rue Medernach, L7619 Larochette, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2010. LAC/2010/40221. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010124868/493.

(100141908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Alfinass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 42.474.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 septembre 2010 que:

L'assemblée accepte la démission de M. Aniel Gallo de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme administrateur en remplacement M. Luc François Hilger, né le 16.11.1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010125567/15.

(100141565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Netto-Recycling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 52.161.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125093/10.

(100141701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

New Market Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.021.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125094/10.

(100141835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.680.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.09.2010.

Paul van Baarle / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2010125095/12.

(100141811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pike Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.876.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Pour Pike Luxembourg S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010125096/13.

(100141981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

BC Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 122.021.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125152/9.

(100142309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pjur Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 87, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 57.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010125097/13.

(100141575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Project Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.324.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROJECT THREE S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010125098/12.

(100141609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

P2C Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 120.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2010125099/11.

(100141570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Kinkade Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.201.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 06 septembre 2010

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Mr. Alain PEIGNEUX en tant que gérant de la Société avec effet au 12 août 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Mr. Christophe DAVEZAC, né à Cahors (France) le 14 février 1964, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 août 2010 pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010125315/18.

(100142692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

P2C Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 120.232.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010125100/11.

(100141572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

CODE/NOSL, Comité des enseignants du Nordstad Lycée, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8257 Diekirch, 17, rue Joseph Merten.

R.C.S. Luxembourg F 8.472.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. ACHTEN Monique, née le 16.04.1976 à Luxembourg, domiciliée à 122a, Bamertal L-9209 Diekirch
2. BECKER Gilles, né le 21.02.1980 à Ettelbruck, domicile à 6, rue de la gare L-3377 Leudelage
3. BRESSANUTTI Carlo, né le 25.07.1970 à Ettelbruck, domicilié 7 rue de Marche L-2125 Luxembourg
4. CLUSTER Roby, né le 30.12.1957 à Diekirch, domicilié à 66, rue Clairefontaine L-9220 Diekirch
5. FELTEN Marc, né le 25.05.1980 à Ettelbruck, domicilié à 122a, Bamertal L-9209 Diekirch
6. GLOD Mario, né le 29.05.1967 à Clervaux, domicilié à 25, Duarrefstrooss L-9964 Huldange
7. GROSCH Benoît, né le 04.07.1969 à Ettelbruck, domicilié à 50, rue Dr J.-P. Glaesener L-9235 Diekirch
8. HOFFMANN Gerry, né le 16.02.1975 à Luxembourg, domicilié à 3, um Semecht L-6170 Godbrange
9. KEISER Jeff, né le 31.03.1972 à Esch-sur-Alzette, domicilié à 35, rue du Faubourg L-3641 Kayl
10. SILVANO DO RIO Sandra, née le 17.12.1984 à Ettelbruck, domiciliée à 61A, rue Principale L-9370 Gilsdorf
11. WESQUET Gustave, né le 08.06.1955 à Luxembourg, domicilié à Millewee 1 L-9746 Drauffelt
12. ZIMMER (ép. Hertz Nadine), née le 12.12.1960 à Luxembourg, domiciliée à 37, am Floss L-9232 Diekirch

il a été convenu de constituer une association sans but lucratif dont les statuts ont la teneur suivante:

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "Comité des enseignants du Nordstad Lycée", en abrégé "CODE/ NOSL", association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet: de susciter, d'organiser, de promouvoir et d'animer les activités culturelles et de loisir du personnel du Nordstad Lycée

A cette fin elle peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, restant toutefois toujours dans le cadre de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 3. Le siège social de l'association est établi à L-9257 Diekirch, 17, rue Joseph Merten.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

II. Membres

Art. 5. L'association se compose de membres associés.

Art. 6. Le nombre des membres associés est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. Les premiers membres associés sont les signataires du présent acte. Peuvent être membres associés toutes les personnes occupées au Nordstad Lycée en vertu d'un contrat de travail.

Peuvent également être membres toutes les personnes ayant fait partie du personnel du NOSL, mais profitant actuellement de la retraite.

L'association peut également accueillir des membres d'honneur.

Art. 7. La qualité de membre associé s'acquiert sur demande verbale ou écrite au conseil d'administration qui décidera de l'admission. En cas de rejet de la demande, le conseil d'administration n'est pas tenu d'en faire connaître le motif.

Art. 8. Les membres associés paient une cotisation à fixer par l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale seule peut, à la majorité des deux tiers des voix, prononcer l'exclusion d'un membre soit lorsque celui-ci contrevient aux dispositions statutaires soit lorsque, par son comportement il nuit ou risque de nuire aux objectifs de l'association.

L'exclusion d'un membre est automatique s'il ne fait plus partie du personnel du NOSL suite à un licenciement intervenu pour faute grave soit acceptée soit reconnue valable par un jugement coulé en force de chose jugée soit s'il ne paie pas sa cotisation.

Art. 10. Un membre associé démissionnaire ou exclu et les ayants droit d'un membre associé décédé n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent notamment réclamer ou requérir ni relevé de comptes, ni reddition de comptes, ni appositions de scellés, ni inventaire, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les affaires de l'association.

III. Administration

Art. 11. L'administration de l'association est assumée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Le mandat d'administrateur a une durée de deux ans. L'assemblée générale fixera à la majorité des voix le nombre d'administrateurs. Devront toujours faire partie de ce Conseil d'administration les membres du «comité des professeurs du Nordstad Lycée». En cas de démission ou de décès d'un administrateur avant la fin de son mandat, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la fin du mandat de l'administrateur démissionnaire ou décédé.

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs prévus par l'article 13 de la loi du 21 avril 1928. Il peut, pour un temps déterminé, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers, par simple décision prise par la majorité des membres du conseil.

Art. 12. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un caissier. A défaut d'un nombre suffisant d'administrateurs, le secrétaire remplit les fonctions de Vice-Président.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, du secrétaire ou de deux administrateurs. Il ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité des administrateurs est présente à la réunion.

Sauf dispositions contraires dans les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 15. L'association est engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration, dont devra obligatoirement être soit celle du président, soit du vice-président ou du caissier.

Par dérogation en ce qui précède, la signature du seul président ou du caissier est suffisante pour engager la société sur le compte en banque ouverte au nom de l'association.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait en assemblée générale à Diekirch, le 11 janvier deux mille dix.
Référence de publication: 2010125539/74.

Signatures.

(100141327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

P2C Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 120.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010125101/13.

(100141573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 89.110.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010125102/10.

(100141699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Samsa Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.968.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 Août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125103/10.

(100142059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Scenes d'Interieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 135.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCENES d'INTERIEUR S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010125104/11.

(100141999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancérologie (SERAC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 67.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN CANCEROLOGIE (SERAC) S.A

Société Anonyme

Luc HANSEN / Pierre LENTZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010125105/13.

(100141967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Sea Booster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 222, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.851.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 17 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée SEA BOOSTER S.à r.l., avec son siège social à L-4831 Rodange, 222, route de Longwy, inscrite au RCS sous le numéro B 94.851;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Hakima GOUNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 25 juin 2010 au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Hakima GOUNI

Le liquidateur

Référence de publication: 2010125678/20.

(100142004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Somaf Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125106/10.

(100142147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

AMARLUX, Agence Maritime Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 47.320.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2010

Siège social:

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 4, Am Hesselter L-6171 Godbrange au 7, rue de Bourglinster L-6112 Junglinster avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Weber Bontemps et Mouwannes

Expert comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010125127/14.

(100143005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Trilux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 135.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125107/10.

(100142145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

West of England Insurance Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.783.

Les comptes annuels au 20/02/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
15/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125108/10.

(100141702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Waterlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125110/10.

(100142072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Weyer Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEYER Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010125111/11.

(100141998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

t.e.a.m. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.099.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125113/10.

(100142229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Anglo-Dutch Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125116/11.

(100142654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

ABN AMRO Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. FBN Luxembourg Holding S.à r.l.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.608.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de
résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} juillet 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010125120/12.

(100143011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125148/10.

(100142373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Afrisat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 83.928.

Messieurs les Actionnaires

Avec effet immédiat, je vous fait part de ma démission en tant qu'administrateur de votre Société (...).

To the shareholders

With immediate effect, I hereby tender my resignation as director of your company (000).

Luxembourg, le 27 août 2010.

Didier Mc Gaw.

Référence de publication: 2010125122/12.

(100142640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

AG' DECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7323 Steinsel, 17, Montée Haute.

R.C.S. Luxembourg B 107.899.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2010

Il résulte de L'AGE du 30 juin 2010 la résolution suivante:

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle
adresse sise à L 7323 Steinsel, 17 Montée Haute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125126/13.

(100142179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Antane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.299.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 04 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 02 juillet 2010.

Référence de publication: 2010125135/11.

(100142336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Kinkade Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.200.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 août 2010

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Mr. Alain PEIGNEUX en tant que gérant de la Société avec effet au 12 août 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Mr. Christophe DAVEZAC, né à Cahors (France) le 14 février 1964, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 12 août 2010 pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010125316/18.

(100142693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Beaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.805.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 04 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 02 juillet 2010.

Référence de publication: 2010125147/11.

(100142388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Benchley Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 27.617.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125153/10.

(100142189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Bijouterie Noelle Schleich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.184.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125154/10.

(100142223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Blue Sapphire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUE SAPHIRE S.A.

C. MATHU / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010125156/12.

(100142417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

BLUE WATER INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125157/11.

(100142672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Bond Street Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125158/10.

(100142673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Boracay Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125159/10.

(100142371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

BS Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125163/10.

(100142614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

C 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.512.

Extrait de la résolution de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2010:

- Le changement de dénomination et de forme sociale du commissaire aux comptes en PKF Abax Audit est approuvé. ABAX AUDIT est devenue la société anonyme PKF Abax Audit, avec son siège sociale à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.867 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010125164/17.

(100142634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

CAD Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010125176/12.

(100142740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.238.180,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125171/11.

(100142444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Calidris 28 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 139.001.

—
Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2010

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung am 30. Juni 2010 einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Helmut Nossek, wohnhaft in D-82168 Gräfeling, Geigerstraße 3, vom 22. Juni 2010 wird einstimmig angenommen.
2. Herr Alexander Teschner, , wohnhaft in D-85662 Hohenbrunn, Kistlerstraße 25, wird Verwaltungsratsmitglied und zum Delegierten des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung 2014 ernannt. Herr Teschner Alexander kann die Gesellschaft durch Einzelunterschrift vertreten.

Wasserbillig, 30.06.2010.

Für die Versammlung

Edith Maerten

Référence de publication: 2010125177/17.

(100142220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Surrey Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.488.

—
Suite aux résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 15 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- d'accepter la démission de Messieurs Frank Walenta et Jorrit Crompvoets de leurs fonctions de gérant de la Société;
- de nommer pour une durée indéterminée, M. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- de nommer pour une durée indéterminée, M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Ivo Hemelraad, gérant;
- M. Wim Rits, gérant.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010125447/21.

(100142367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Calim International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 16.181.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mai 2010

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.314, nommée administrateur en date du 28 mai 2010, a désigné Monsieur François LANNERS, né le 3 octobre 1948 à Mersch, Luxembourg, employé demeurant professionnellement au 57A, route d'Arlon, L-7513 Mersch, comme représentant permanent, pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Certifié sincère et conforme

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010125178/17.

(100143007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Charmont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 85.570.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que Messieurs Patrick Haller et Martin A. Rutledge et la société Deacons International Limited ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur en date du 15 septembre 2010 et que la société Alexander J. Davies Sàrl a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 15 septembre 2010.

International Corporate Services Luxembourg sàrl
24, rue Jean l'Aveugle
L-1148 LUXEMBOURG
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010125187/16.

(100142633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Esco Invest S.A., Société Anonyme,

(anc. Esco Energy Invest S.A.).

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.471.

L'an deux mille dix, le six août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ESCO ENERGY INVEST S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 142.471, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2698 du 5 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo ZITO, expert comptable, demeurant professionnellement L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume WINCKEL, demeurant professionnellement L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, demeurant professionnellement L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en "ESCO INVEST S.A."

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «ESCO ENERGY INVEST S.A.» en «ESCO INVEST S.A.».

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ESCO INVEST S.A.» (ci-après «la Société»).»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Angelo ZITO, Guillaume WINCKEL, Christelle LANGLOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 16 août 2010. Relation: GRE/2010/2852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125231/52.

(100142235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

CCF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125183/10.

(100142675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Cesa Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.325.

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CESA ALLIANCE S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S Luxembourg section B numéro 149.325, constituée suivant acte reçu le 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2.401 du 9 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 14 août 2010 et du 24 août 2010;
- dans le journal Luxemburger Wort du 13 août 2010.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 100 (cent) actions, actuellement émises, 90 (quatre-vingt-dix)

actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Instauration d'un capital autorisé de EUR 1.000.000,-, divisé en 3.226 actions sans désignation de valeur nominale.
- 2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 1.000.000,-(un million d'Euros), divisé en 3.226 (trois mille deux cent vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros), divisé en 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,-(un million d'Euros) qui sera divisé en 3.226 (trois mille deux cent vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 2 septembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38976. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125185/64.

(100142430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Zhermack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.434.

L'an deux mille dix, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Vittorio Mora, entrepreneur, né le 24 septembre 1954 à Badia Polesine (RO) demeurant à Badia Polesine (RO), via A. Filippi 94/1 Cap 45021,

2) Monsieur Tiziano Busin, entrepreneur, né le 27 janvier 1955 à Masi (PD), demeurant à Rovigo (RO) via Costantino Munari 4, Cap 45100, et,

3) la société de droit allemand Dentsply Germany Investments GmbH, ayant son siège social à 68229 Mannheim (Allemagne), Steinzeugstrasse 50, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts de Mannheim numéro HRB 703647,

tous les trois, ici représentés par Madame Catherine DOGAT, employée privée, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

en vertu de trois procurations données sous seing privé les 3, respectivement 10 août 2010.

Lesquelles procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que Messieurs Vittorio Mora et Tiziano Busin et la société Dentsply Germany Investments GmbH, précités sont les seuls associés (les "Associés") de "ZHERMACK INTERNATIONAL S.à r.l.", avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2013 du 17 septembre 2007;

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 1162 du 12 juin 2009.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation et ratification du Projet de Fusion Transfrontalière Inverse tel que publié au Mémorial C numéro 1525 du 26 juillet 2010, Recueil des Sociétés et Associations, contenant absorption par la société ZHERMACK SpA, société anonyme italienne avec siège à I-45021 Badia Polesine, Via Bozavecchino 10;

2. Décharge à accorder aux organes de la société;

3. Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée;

4. Divers.

III. Que les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'approuver et de ratifier sans réserve le Projet de Fusion Transfrontalière Inverse tel que publié au Mémorial C numéro 1525 du 26 juillet 2010, Recueil des Sociétés et Associations, contenant absorption par la société ZHERMACK SpA, société anonyme italienne avec siège à I-45021 Badia Polesine, Via Bozavecchino 10 de la société de droit luxembourgeois "ZHERMACK INTERNATIONAL S.à r.l.", avec siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux mandataires sociaux de la société absorbée pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Constatant dès lors que la fusion est définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante.

Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Doqat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38233 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010125691/63.

(100141659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Terrafor Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 141.197.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125483/9.

(100143015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.